

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mai 2018

110x18

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MICRO-BULLES »

Compte tenu d'une erreur de date figurant dans la délibération n°75x18 du 26 Avril 2018, il convient de modifier ledit document, afin de procéder au versement de la subvention.

Pour rappel, le Conseil Municipal est informé que l'association Micro-Bulles, domiciliée au 100, Chemin de Sainte Marthe - 13014 Marseille, dont l'objectif est d'apporter une réponse adaptée à des besoins spécifiques, avec un accès à un mode d'accueil pour des enfants de parents ayant des horaires décalés, en démarche de recherche d'emploi ou en insertion professionnelle, ou faisant face des difficultés particulières, assure la gestion de l'établissement Bulles d'Azur (situé au rez- de chaussée de la Halte Garderie La Petite Farandole – campagne Reggio – La Gavotte – 13170 Les Pennes Mirabeau) ;

Information complémentaire :

- Nom du Président : Mme TCHIKAYA Théodora
- Numéro de Siren : 51 04 67 483

Vu la délibération n° 244x16, en date du 24 Novembre 2016 : « Convention de Partenariat et d'Objectifs 2017-2020 pour la gestion d'une micro-crèche par l'association Micro Bulles », il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 50 000,00 € pour l'année 2018.

L'association a fourni l'ensemble des pièces exigées dans la convention.

VU l'avis favorable de la commission Petite Enfance du 22 mai 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 50 000,00 € à l'association « Micro-Bulles » au titre des prestations fournies, pour la micro-crèche Bulle d'Azur, comme suit :

- x un acompte de de 50%, pour un montant de 25 000,00 € en Juin 2018.
- x le solde sera versé au mois de Septembre 2018, en fonction du bilan quantitatif et qualitatif de l'association et du compte rendu du Comité de Pilotage

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juin 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA